Quarante-quatrième année. — N° 343 (EDITION DU MATIN) SAMEDI 9 DÉCEMBRE 1899

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Monscron, chez M. Henri Lehoucq, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

◆ CE NUMERO
Comprenant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES ◆

VOIR LES COURS DE BOURSE A LA 5e PAGE

JUSQU'A LA CULBUTE

(De notre correspondant particulier)

Paris, 7 décembre 1899.

Paul Lafargue disait, l'autre soir, au Congrès socialiste, qu'en lançant le prolétariat dans la voie de l'anticléricalisme, on l'avait fait dévier de son but. Tandis qu'ils faisaient la guerre à Dieu et à l'Eglise, les socialistes oubliaient la guerre au capital.

Or, aujourd'hui, à la Chambre, la fraction parlementaire du parti s'est trouvée d'accord avec les sectaires de la gauche radicale pour demander la suppression du budget des Cultes.

Ce qui prouve que dans le parti socialiste il n'y a pas plus d'unité que d'union.

Le gouvernement, d'ailleurs, n'a pas eu seulement à défendre le budget des Cultes contre des propositions émanant de la simple initiative parlementaire.

Comme, au budget des affaires étrangères pour l'ambassade du Vatican, c'était la commission du budget elle-même qui avait fait, dans les crédits préparés par lui, des coupes sombres et demandait à la Chambre de la suivre dans cette voie de la persécution légale.

Et le gouvernement en était réduit à soutenir les amendements de la minorité libérale venue à son secours en proposant le rétablissement des crédits.

Voilà la singulière posture dans laquelle M. Waldeck-Rousseau s'est mis lui-même, en exhumant si opportunément le spectre clérical. Le voici contraint de supplier la droite et le centre de le défendre contre ses propres amis.

Faisant passer l'intérêt supérieur du pays, avant toute considération de parti, nos amis n'ont pas hésité à protéger le cabinet contre la rage antireligieuse qu'il a lui-même déchaînée. Le sort du cabinet était entre leurs mains, ils n'ont pas voulu s'en apercevoir.

Ils ne se sont pas même laissés troubler par tout ce qu'avait d'injurieux, pour leurs convictions, le choix fait par la commission d'un sectaire aussi sottement haineux que M. Tourgnol, pour rapporter le budget des cultes.

Le pays, qui a soif d'apaisement, qui veut qu'on mette au plus tôt un terme à la persécution religieuse, leur saura gré de cette attitude.

Toutefois, il faut féliciter M. de Cassagnac d'avoir dénoncé la politique à double face du Cabinet qui cherche sa majorité tantôt à gauche, tantôt à droite, selon les besoins du moment.

Nous sommes rarement d'accord avec M. de Cassagnac; ce nous est un motif de plus pour reconnaître qu'aujourd'hui, il a fait entendre le langage du bon sens et de la raison.

Il a sommé le Cabinet de choisir entre les deux politiques, entre celle qui, sous le vain prétexte de défense républicaine, tend à livrer aux sectaires de la Maçonnerie nos dernières libertés et la politique de conservation sociale qui s'appuie sur tous les éléments libéraux et modérés du pays.

M. Waldeck-Rousseau, hélas! n'a pas répondu à l'objurgation.

Pour défendre le budget des Cultes, il s'est réfugié derrière l'opinion de M. Loubet.

L'homme de grand talent qu'est le Président du Conseil n'a plus de sentiments personnels ; il pense par les autres.

Il ne saurait tirer de son propre fonds des arguments en faveur de la paix religieuse et pour établir la nécessité du maintien du concordat, il lui faut avoir recours aux misérables expédients imaginés par un radical-socialiste dans l'embarras et parler avec lui de la nécessité préalable d'une loi sur les associations!

Prisonnier de ses propres machinations, M. Waldeck-Rousseau est tenu de croire au spectre qu'il a rafraîchi.

Soufflé par les radicaux, le spectre lui crie : marche ! marche ! Et M. Waldeck-Rousseau marche.

Il marchera ainsi jusqu'à la culbute finale et la culbute sera honteuse.

H. SARRAZANAS.

Informations

Le taux de l'escompte de la Banque de France

Paris, 7 décembre. La Banque de France vient l'élever son escompte à 3 1/2 0/0 pour l'escompte et 4 0/0 pour les avances.

Le bruit de la démission de M. Millerand

Paris, 7 décembre. — Le bruit de la démission de M. Millerand n'est pas confirmé.

Le colonel Jouaust

Paris, 7 décembre. — Le colonel Jouaust, à Rennes, serait nommé général à la première promotion.

Les élections sénatoriales de la Seine

Paris, 7 décembre. — Le groupe de la défense nationale organise, pour samedi prochain, au Palais-Bourbon, une grande réunion de conseillers généraux et municipaux de la Seine, afin de dresser une liste de candidats sénatoriaux.

Le travail des femmes
La durée de la journée dans les usines

La commission du travail a adopté la proposition de loi votée par le Sénat et fixant à onze heures la durée de la journée de travail dans les établissements où sont employés des femmes et des enfants. Mais elle a décidé en même temps que cette durée serait ramenée à dix heures au bout de six ans dans les conditions suivantes : trois ans après la promulgation de la loi, la journée ne serait plus que de dix heures et demie et, trois ans plus tard, de dix heures.

M. Jules Lemaître et les francs-maçons

Paris, 7 décembre. — M. Jules Lemaître, dans un article de l'*Echo de Paris*, avait parlé de la loge l'« Equerre » et mentionné les discours de deux membres de la loge qu'il désignait sous les initiales M. et C. MM. Minot et Catalot se tinrent comme visés par l'article et envoyèrent une réponse que le journal refusa d'insérer. Alors, ils assignèrent l'*Echo de Paris* devant la 9e chambre correctionnelle pour refus d'insertion. L'affaire est venue hier. Le tribunal, après avoir entendu Me Chenu qui assistait le journal, a débouté les demandeurs, attendu que les initiales ne les indiquaient pas suffisamment par elles-mêmes et que la revue maçonnique qui révélait leurs noms n'était pas dans le commerce.

L'emploi des ouvriers étrangers

Paris, 7 décembre. — Un certain nombre de députés ont déposé l'amendement suivant à la loi de finances :

« Intercaler, entre l'article 40, un article ainsi conçu : A partir du 1er janvier 1900, tout chef d'entreprise qui occupera des travailleurs de nationalité étrangère, sera assujetti à une taxe annuelle à raison de 60 francs par ouvrier étranger à son service.

» Si l'emploi du travailleur étranger n'est pas continu, la taxe sera due pour tout le temps pendant lequel il aura employé cet ouvrier étranger ».

Une révolte à l'Ecole militaire de Nîmes

Paris, 7 décembre. — L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

« Nîmes, 7 décembre. — Une révolte a éclaté, pendant la nuit, à l'Ecole militaire de St-Hippolyte du Fort.

» Environ quatre-vingts élèves ont jeté les lits par les fenêtres, brûlé les chaises et les bancs. Ils demandent le changement de plusieurs gradés, l'autorisation de fumer, de sortir, de recevoir des lettres sans qu'elles soient décachetées au contrôle.

» Leur demande était signée « Fort Chabrol ». Ils ont arboré une écharpe tricolore; ils chantaient la *Marseillaise*, et se sont armés de fusils, menaçant les gradés qui voulaient entrer dans le dortoir.»

Nîmes, 7 décembre. — Les révoltés de l'école militaire de Saint-Hippolyte du Fort ont ouvert volontairement la porte du dortoir dans lequel ils s'étaient barricadés.

La santé du Pape

Rome, 7 décembre. — L'indisposition du Pape est tout à fait légère. Le docteur Lapponi a visité mercredi, deux fois, le malade. Il se montre plein de confiance et déclare que deux jours de repos suffiront pour le rétablissement. Il croit que le Pape pourra célébrer la messe dimanche.

Une invention vendue cinquante millions
La télégraphie sans fil en Amérique

Rome, 7 décembre. — M. Marconi, le jeune Italien, inventeur de la télégraphie sans fil, a vendu comptant son invention, à l'Amérique, pour cinquante millions de francs.

L'amiral Fournier

Constantinople, 7 décembre. — L'amiral Fournier est parti pour Sébastopol, et le contre-amiral Maréchal pour Smyrne.

VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
à l'Exposition

Paris, 7 décembre. — Le président de la République a visité ce matin les chantiers de l'Exposition de 1900 et les travaux en cours des sections étrangères.

M. Loubet, qui était accompagné du commandant Legrand et de M. Paulet, secrétaire particulier, est arrivé à onze heures précises au palais du Trocadéro, où il a été reçu par M. Millerand, ministre du commerce; MM. Picard, commissaire spécial; Charbon, secrétaire général, Legrand, chef du secrétariat de l'Exposition de 1900; Francis Arago, Bouvard, Delaunay-Belleville, Laurent, secrétaire de la préfecture de police; Touny, directeur de la police municipale. A l'entrée du palais on pavillon des puissances étrangères, le commissaire général et les architectes des diverses nations reçoivent le président de la République qui leur serre la main et leur adresse quelques compliments.

La visite commence par la section russe du Trocadéro. M. Loubet s'est arrêté quelques instants et a examiné avec intérêt les *fac-similés* des grosses cloches que possède la Russie; puis il a traversé le pavillon du Transvaal et a parcouru dans toute sa longueur la section des Indes anglaises.

A l'arrivée du président de la République devant l'un des pavillons de cette section, tous les ouvriers anglais rassemblés ont poussé trois hourras en son honneur.

M. Loubet et toutes les personnes qui l'accompagnaient sont montés en voiture pour se rendre, par le pont de l'Alma, au quai d'Orsay, où se trouvent les grands pavillons des puissances étrangères. Le président de la République a écouté avec attention et intérêt les explications qui lui ont été données par le commissaire général sur les différents styles de l'architecture de chaque palais. Au pavillon de l'Espagne, un immense drapeau aux couleurs espagnoles s'abaisse et s'élève successivement de son mât pour saluer le président, qui pénètre à l'intérieur de ce bâtiment.

Le cortège arrive ensuite devant le pavillon de l'Allemagne, dont l'entrée a été décorée de draperies et de fleurs, ainsi que de drapeaux français et allemands. M. Loubet le visite pendant quelques instants. Devant le palais de la Grèce, le président est reçu par le commissaire général en costume national. Puis le président s'arrête assez longuement devant le pavillon de la Roumanie, puis devant ceux de Suède et de la Grande-Bretagne. Il pénètre ensuite dans celui de la Hongrie, dont il admire l'architecture originale et les dispositions intérieures. Son Excellence Hussir-Bey, ambassadeur de Turquie, se trouve en personne devant le pavillon de la Turquie, dont les travaux sont peu avancés; néanmoins, ils seront terminés pour l'ouverture de l'Exposition.

La visite a pris fin à une heure.

LE CANAL DES DEUX MERS
Les travaux de la commission. — Audition de MM. de Lanessan et Baudin

Paris, 7 décembre. — MM. de Lanessan et Baudin, ministres de la marine et des travaux publics, ont été entendus par la commission de la marine au sujet du projet relatif à la création du canal des Deux Mers.

L'un et l'autre se sont déclarés partisans, en principe, de l'établissement d'un canal reliant l'Atlantique à la Méditerranée, mais le ministre des travaux publics n'a pas caché que de grosses difficultés seraient à surmonter avant d'arriver à l'accomplissement d'une telle œuvre. M. Baudin a fourni des renseignements techniques très complets. La difficulté la plus considérable viendra de la dépense énorme nécessitée par cette entreprise gigantesque, mais on sait, d'autre part, qu'elle est par avance résolue. Une société est même prête à entreprendre à ses frais, risques et périls les études sur le terrain. Il ne manque pour cela que l'autorisation du Parlement.

La commission a décidé de procéder à de nouvelles auditions, mais sur la proposition de M. Emile Cère, elle a résolu d'entendre d'abord des ingénieurs.

LA GRÈVE A LA MANUFACTURE DES TABACS
de Nantes

Nantes, 7 décembre. — Il paraît que l'accord signé entre les grévistes de la manufacture des tabacs et M. Sevene, inspecteur délégué par le ministre, n'a pas eu l'heur de plaire à toutes les ouvrières. Le procès-verbal rédigé et signé par M. Descombes, directeur et dans lequel il déclarait n'avoir jamais eu l'intention d'injurier les cigarières, a été déchiré par Mme Biard, présidente du syndicat, à la suite d'un incident violent, qui s'est produit, lundi à la manufacture. Comme le directeur passait dans les ateliers, en compagnie de M. Sevene, Mme Biard se leva et cria: A la porte l'insulteur; et les ouvrières reprirent en chœur les mêmes paroles.

On a parlé de promesses faites par M. Sevene aux grévistes, notamment le déplacement du directeur, promesses qui devaient rester confidentielles; on se demande si ces déclarations ont été réellement faites et si on ne les a pas inventées de toutes pièces pour faire briller M. Millerand devant le Congrès socialiste en lui persuadant que c'était grâce au ministre socialiste que la grève avait pris fin.

LE CONGRÈS SOCIALISTE A PARIS

(CINQUIÈME JOURNÉE)

(D'un correspondant particulier)

L'unité socialiste

Paris, 7 décembre. — C'est Marcel Sembat, député, qui préside.

On distribue dans la salle une proposition de M. Argyriadès, blanquiste, dont voici la substance :

« L'entrée d'un socialiste au gouvernement ne saurait être autorisée que par le parti... Attendu que M. Millerand, sans avoir reçu ce mandat, parle au nom du parti, le Congrès décide d'envoyer au citoyen Millerand une délégation pour lui demander sa démission de ministre. Faute de se soumettre, le citoyen Millerand sera exclu du parti. »

Cette motion sera discutée probablement ce soir.

On décide d'abord que la durée du Congrès sera prolongée d'un jour. Puis M. Sembat fait appel à l'union des diverses fractions socialistes. Il semble que cet appel n'aura pas d'écho.

M. Delory, maire de Lille, lit, en effet, une protestation contre certains journaux dirigés par des membres du Congrès qui, depuis dimanche, tout en parlant d'union, ne cessent de semer la division et la haine dans le parti.

M. Gérault-Richard monte à la tribune pour répondre à cette accusation, puis on aborde la discussion de la question de l'unité socialiste.

On inscrit les orateurs qui parleront au nom de chaque organisation sur cette question.

C'est le citoyen Martinet qui ouvre le feu.

Le citoyen Martinet souhaite que dès maintenant un vote soit émis sur l'union socialiste. Il faut que les congressistes se disent bien : « Je veux que nous sortions d'ici avec l'unité socialiste. »

Après lui, le citoyen Marpeaux, parlant au nom des fédérations départementales, se plaint que lorsqu'il s'agit de propagande, les orateurs d'une fraction du parti ne veuillent pas prêter leur concours à une autre fraction.

Entamant un plaidoyer *pro domo*, il exalte les réformes faites à Dijon par la municipalité socialiste dont il est adjoint. Enfin, ayant terminé son propre éloge, il réclame l'unité et insiste sur le besoin d'entente, afin de donner au parti plus de discipline.

« Il faut, dit-il, prendre des résolutions qui soient utiles au bien général socialiste et non à l'intérêt unique de telle ou telle fraction. »

Jules Guesde remplace le citoyen Marpeaux à la tribune.

Quelle est la somme d'unité que le parti peut réaliser? Telle est la question qu'il examine.

Le grand pontife du parti ouvrier ne veut pas, quant à lui, qu'on touche à chaque organisation, car en demandant trop, on n'obtiendrait rien. Mais il faut que les dissentiments cessent entre les uns et les autres.

Ainsi en premier lieu il faut l'unité de presse, il faut que la presse socialiste soit sous le contrôle des organisations fédérées. Hier nous avons voté en principe l'impossibilité pour un socialiste de faire partie d'un ministère bourgeois. Donc il ne faut pas que la presse socialiste continue sa campagne ministérielle.

A ces mots les guesdistes se lèvent et font une ovation à l'orateur.

Pendant ce temps Jaurès fait des signes de tête désapprobateurs.

Poursuivant, Guesde ajoute que les élus ne doivent pas être non plus indépendants du parti.

Une triple salve d'applaudissements accueille ces paroles du dictateur du Parti ouvrier.

L'orateur dont la voix est couverte et qui se fait difficilement entendre termine en faisant appel à la concorde et à la fraternité socialistes.

Aujourd'hui le vent a l'air de souffler du côté de la conciliation, mais on sent qu'elle n'est pas dans les cœurs.

Il y a cependant à noter la proposition qu'a expliquée Guesde, laquelle prouve, ce qui est du reste suffisamment établi, qu'il veut être le chef du parti.

Il exprime le désir qu'une délégation soit nommée proportionnellement au nombre des mandats par les diverses organisations, et cette délégation élirait à son tour une commission exécutive dont bien entendu lui-même ferait partie et serait le grand directeur. Jaurès appuie de ses applaudissements la proposition Guesde.

Aurait-il les mêmes ambitions?

Après Guesde, le citoyen Hubert Lagadelle, de Toulouse, expose une longue théorie confuse sur le marxisme, théorie à laquelle lui-même n'a pas l'air de comprendre grand' chose.

Cette paisible harangue terminée, le président lit une adresse de Liebknecht. Les guesdistes se lèvent tous ensemble et se tournant vers les jauressistes, et crient cinq minutes durant : Vive Liebknecht.

Le citoyen Dubreuil, de la *Petite République*, reprend la thèse déjà soutenue par Marpeaux.

La séance continue.

H. SARRAZANAS.

(Voir la suite plus loin)

Pourquoi l'année 1900 n'est pas Bissextile

L'apparition des almanachs pour l'année 1900 a jeté un certain trouble dans le public. On s'est ému de divers côtés parce que le mois de février ne compte que vingt-huit jours et que, par conséquent, l'année ne sera pas bissextile, bien que son millésime soit exactement divisible par 4. Il n'y a là ni erreur ni nouveauté, car l'année 1800 n'a pas été bissextile, pas plus, du reste, que l'année 1700. Toutes les années « fin de siècle » se distinguent-elles donc par le caractère de n'être pas bissextiles alors qu'elles devraient l'être? Non, car l'année 1600 a été bissextile, et l'an 2000 le sera aussi. Quel est ce mystère ténébreux?

Malgré une apparente complication, ces diverses anomalies ont une cause très simple et très naturelle.

Tout le monde sait que pendant six mois, pendant l'hiver, le soleil se trouve au sud de l'équateur terrestre et que, pendant les six autres mois, il est au nord : il y a donc deux époques dans l'année, deux moments où le soleil se trouve exactement dans le plan de l'équateur. On nomme ces époques *équinoxe de printemps* et *équinoxe d'automne*.

Le temps qui s'écoule entre un équinoxe de printemps et l'équinoxe de printemps suivant, s'appelle l'*année tropique* : c'est l'année tropique qui fixe et détermine le retour des saisons. Or, il y a évidemment toute espèce d'avantages à ce que l'année civile concorde aussi exactement que possible avec l'année tropique, de façon que les mêmes mois de l'année reviennent toujours dans les mêmes saisons.

Cela serait très simple si l'année tropique se composait d'un nombre exact de jours; il n'en est malheureusement pas ainsi. La durée exacte de l'année tropique est : 365 j. 2,422,166, ou 365 jours, 5 heures, 48 minutes, 47 secondes. Des mesures inexactes avaient fait croire d'abord que cette durée était de 365 jours 6 heures. Par conséquent, en donnant à l'année civile une durée de 365 jours on la faisait trop courte d'un quart de de jour, et, pour rétablir la concordance avec l'année tropique, il suffisait, croyait-on, d'ajouter un jour supplémentaire tous les quatre ans. L'année ainsi allongée était nommée bissextile.

C'est ainsi que les choses furent réglées par Jules César, en l'an 45 avant Jésus-Christ, puis le Concile de Nice, ou 325 après Jésus-Christ. Mais il est visible qu'en ajoutant ainsi tous les quatre ans 24 heures, tandis qu'on n'eût dû ajouter que quatre fois 5 heures 48 minutes 47 secondes, soit 23 heures 15 minutes et 8 secondes, on commettait une erreur en excès de 44 minutes 52 secondes. Au bout de 32 périodes de 4 ans, soit 128 ans, l'erreur en excès atteignait. En douze siècles, par conséquent, elle s'élevait à 10 jours et n'était plus négligeable.

C'est pourquoi en 1582, après avoir rétabli l'harmonie de l'année civile et de l'année tropique par le retranchement de 10 jours, on résolut de supprimer, à l'avenir, non pas un jour par période de 128 ans, mais bien, ce qui revient à peu près au même, 3 jours en 400 ans. On décida de plus que ce retranchement porterait sur les années de fin de siècle, dont trois sur quatre ne seraient pas bissextiles.

Les années séculaires non bissextiles sont celles dont le nombre de centaines n'est pas divisible par 4. C'est pourquoi 1600 et 2000 sont bissextiles, 16 et 20 étant divisibles par 4, tandis que 1700, 1800 et 1900 ne sont pas bissextiles, parce que 17, 18 et 19 ne sont pas des multiples de 4. Telle est la clef du mystère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance de jeudi 7 décembre 1899.

Présidence de M. DESCHANEL, président

La séance est ouverte à deux heures.

Le ministre des affaires étrangères dépose le projet de loi portant application de la convention commerciale conclue le 24 juillet 1899, entre la France et les Etats-Unis.

La pension de Mme veuve Klobb

La Chambre adopte le projet de loi accordant à la veuve du colonel Klobb, une pension viagère de 6,000 fr.

LE BUDGET DES CULTES

L'ordre du jour appelle à suite de la discussion du budget des cultes.

Discours de M. Tourgnol

M. TOURGNOL, rapporteur, répond à M. l'abbé Gayraud :

La commission, en supprimant certains évêchés, s'est placée sur le terrain même du Concordat. Si le clergé est mieux payé en Allemagne qu'en France, c'est que l'Allemagne est plus riche. Le clergé jouit en France d'une grande liberté (Exclamations ironiques à droite); ce qui le prouve, c'est le danger qu'a couru récemment la République. (Très bien à gauche.) S'il y a des persécutés, ce sont les civils qui sont persécutés par les congrégations. (Exclamations.)

L'orateur n'est, d'ailleurs, pas pris au sérieux par la droite. Il obtient son succès habituel : sa mimique violente, ses effets d'éloquence surannée excitent la gaieté de la Chambre. On le pousse, on lui décoche des épigrammes, des quolibets, tandis qu'il fonce sur les congréganistes, le clergé, la religion.

Il tonne maintenant contre les jésuites qui font du commerce, amassent des richesses au moyen desquelles ils excitent à la haine contre la République; ils n'ont pas le droit d'être en France. La solution serait dans la suppression de toutes les congrégations. Le clergé lui-même y gagnerait. (Applaudissements ironiques.)

Discours de M. de Cassagnac
INCIDENTS TUMULTUEUX

M. DE CASSAGNAC. — Je n'ai pas l'intention de répondre longtemps aux divagations que vous venez d'entendre. (Violentes protestations à l'extrême gauche. — Cris: « A l'ordre ! »)

M. TOURGNOL, blême. — C'est moi qui ne répondrai pas à cet homme-là. (Tumulte violent.)

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Tourgnol, retirez vos expressions. (Hurlements à l'extrême gauche.)

Les socialistes invectivent le président et, désignant M. de Cassagnac, crient : « Qu'il retire d'abord les siennes ! »

M. DE CASSAGNAC s'y refuse. La commission du budget fait mine de quitter la salle. Le président, éperdu, se penche vers M. de Cassagnac, le supplie de retirer ses expressions. Des deux côtés de la Chambre on applaudit, on hurle.

M. DE CASSAGNAC. — Par déférence pour le président, j'accorde que « divagation » était un peu vif.

LE PRÉSIDENT arrête la commission du geste et crie, au milieu du vacarme : « Ce n'est pas la peine de vous livrer à cette manifestation, l'orateur a retiré. » (Vifs applaudissements au centre.)

M. de Cassagnac reprend; la Chambre reste houleuse.

Le discours de M. Tourgnol, dit-il, a été souligné par les moqueries de la Chambre; c'est un fait. (Rires; protestations.)

LE PRÉSIDENT. — Ce mot ne peut être employé à l'égard d'un collègue.

M. de Cassagnac prend vivement à partie le Cabinet qui, tantôt, marche à l'avant-garde du socialisme, tantôt a recours aux voix de la droite, en particulier pour sa politique religieuse. (Applaudissements à droite; violentes protestations à l'extrême gauche.)

C'est un membre du Cabinet qui a déclaré que la France était une nation catholique, et ce sont les amis du Cabinet qui demandent aujourd'hui la suppression des vicariats que le gouvernement va combattre. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Cette attitude du gouvernement est immorale; il faudrait pourtant qu'il choisit entre la politique de la droite et celle de la gauche, de façon à triompher toujours avec la même majorité. (Salve d'applaudissements à droite et au centre; l'extrême gauche invective l'orateur.)

M. Tourgnol ne représente, d'ailleurs, ici que la minorité de la commission; celle-ci a de l'aplomb d'être encore à son banc, après tous les camouflets qu'elle a reçus ici. (Vociférations frénétiques à l'extrême-gauche; longs applaudissements).

Au milieu du tumulte, M. Berteaux, debout, apostrophe M. de Cassagnac : Vous êtes un insulteur public.

Le tumulte est à son comble; toutes les violences sont déchaînées; les injures, les protestations se croisent de toutes parts.

Le Président rappelle M. Berteaux à l'ordre.

M. DE CASSAGNAC, qui a pâli sous l'affront, se tourne vers son insulteur et d'une voix forte : J'aime encore mieux cela, lui dit-il, que d'être un millionnaire déguisé en démocrate et qui manque à ses promesses.

La droite applaudit chaleureusement, tandis que l'extrême gauche, debout, vomit des injures sans nom, et menace l'orateur du poing.

Le président le rappelle à l'ordre à son tour : M. Berteaux s'agite à son banc ; je demande la parole, dit-il.

LE PRÉSIDENT. — Vous l'aurez après la séance.

M. Berteaux insiste, s'élance dans l'hémicycle, prend violemment à partie M. Deschanel; l'extrême gauche le soutient de ses applaudissements, de ses cris, fait claquer ses pupitres.

LE PRÉSIDENT. — M. Berteaux, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Les hurlements redoublent à gauche.

M. DE CASSAGNAC poursuit, néanmoins; il se trouvera, dit-il, une majorité catholique à la Chambre, qui ne laissera toucher ni aux Cultes, ni au Concordat, ni aux congrégations, les radicaux ne demandent pas la fermeture des cabarets, où l'on empoisonne le peuple, mais ils veulent faire fermer des maisons où des religieux prient et travaillent; ils seront impitoyablement battus. (Salve d'applaudissements à droite et sur divers bancs au centre; huées prolongées à l'extrême gauche).

M. Berteaux s'élance à la tribune, et le président lui accorde la parole séance tenante, après la lui avoir refusée d'abord ; tout le monde, dit-il, sait la spécialité que s'est faite M. de Cassagnac de certaines injures, de certaines diffamations; je n'ai fait que le constater ; il m'a répondu en me reprochant ma fortune. Je m'honore d'être démocrate, tout en étant riche, et je n'ai jamais manqué à mes promesses; je ne retire donc pas les paroles que j'ai adressées à M. de Cassagnac. (Applaudissements bruyants à l'extrême-gauche).

M. DE CASSAGNAC. — Si M. Berteaux n'avait pas commencé par m'insulter, il ne m'aurait pas obligé à me payer sur la bête. (Applaudissements prolongés à droite ; violentes protestations; cris : A l'ordre !)

LE PRÉSIDENT. — Les deux orateurs ont été rappelés à l'ordre ; l'incident est clos. (Protestations.)

Le bruit continue à gauche, et la Chambre est visiblement surexcitée.

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Discours de M. Bernard

M. Charles Bernard a la parole pour soutenir une motion préjudicielle invitant le gouvernement à présenter, à bref délai, un projet de séparation des Eglises et de l'Etat. (Exclamations à l'extrême gauche).

M. CARNAUD. — Et le pacte de Bordeaux ?

M. CHARLES BERNARD. — A Bordeaux, nous avons fait un pacte entre honnêtes gens; notre pacte ne ressemble pas à celui de MM. Waldeck-Rousseau et de Galliffet; il n'y a pas, chez nous, de gens tarés, à l'exemple de ceux qu'on voit dans le Cabinet, tels que M. Monis, qu'on traite, chaque jour, impunément, d'escroc.

L'extrême gauche bondit et invective, avec rage, l'orateur.

M. Charles Bernard réclame la liberté absolue d'association, quand tous les citoyens jouiront de la même liberté, dit-il, je serai pour la séparation des Eglises et de l'Etat; il s'agit de savoir si oui ou non, le pays veut réaliser la réforme depuis si longtemps promise. (Applaudissements).

Si le ministère manquait à ses promesses, on pourrait dire, qu'au lieu d'un ministre de défense républicaine, il n'est qu'un ministre de tartufes.

VIF INCIDENT

Ces mots déchaînent un nouveau tumulte ; au moment où l'orateur regagne sa place, l'extrême-gauche l'injurie et le menace.

M. Périllier paraît un des plus agressifs ; il adresse, à M. Charles Bernard, des mots qu'on n'entend pas ; celui-ci s'élance et lève la main sur son insulteur, mais leurs voisins s'interposent.

LE PRÉSIDENT adresse, à M. Charles Bernard, un rappel à l'ordre qui passe inaperçu dans le tumulte.

Discours du Président du Conseil

Le Président du Conseil combat la motion de M. Charles Bernard ; il invoque l'autorité de M. Goblet, qui a dit, en 1887, que la séparation des Eglises et de l'Etat devait être consécutive au vote d'une loi sur les associations.

Le Président du Conseil n'obtient qu'un succès d'estime à gauche.

La motion Bernard est mise aux voix : pendant le scrutin l'animation est extrême ; des altercations éclatent sur divers points. Le président donne les résultats suivants :

Votants, 456 ; majorité absolue, 229; pour, 128 ; contre, 328. La motion est repoussée.

M. Firmin Faure, s'adressant aux radicaux : une faillite de plus. (Rires et applaudissements.)

L'AMENDEMENT CHAUVIÈRE

M. Chauvière soutient l'amendement annuel, tendant à la suppression du budget des cultes; personne n'écoute.

Le président du conseil, de sa place, repousse l'amendement. Par 336 voix contre 189, il est rejeté.

Discours du Président du Conseil

Les chapitres 1 à 4 bis sont adoptés ; sur le chapitre 5, le président du conseil demande le rétablissement des crédits primitifs pour les archevêques et les évêques, réduits par la commission; les sièges visés par la commission ont été créés postérieurement au Concordat, c'est vrai, dit-il, mais, en vertu d'une ordonnance du gouvernement français, et d'une bulle du Saint-Siège, par conséquent conformément aux prescriptions du Concordat.

Le Président du Conseil soutient cette thèse que les vicaires généraux ont également droit à des traitements dans l'esprit de la loi de l'an X; il soutient une thèse semblable pour les vicaires paroissiaux; tant qu'un contrat n'a pas été dénoncé, dit-il, il faut l'exécuter, en s'inspirant même d'un esprit de conciliation.

Les radicaux paraissent médiocrement goûter la logique du Président du Conseil ; le rapporteur, M. Tourgnol, s'agite à son banc, mais, quand on l'invite à répondre, il s'y refuse.

Les chapitres 5 et 6 sont adoptés avec les chiffres du gouvernement.

Le crédit du chapitre 7 (allocations aux vicaires généraux), est rétabli par 332 voix contre 194.

Le chapitre 8 est adopté ; le crédit du chapitre 9 (desservants et vicaires), est rétabli par 330 voix contre 189.

Sur le chapitre 10, M. le comte d'Aulan se plaint que les secours destinés aux ecclésiastiques aillent de préférence à des rabins et qu'on les refuse à des prêtres, parce qu'ils sont recommandés par des députés qui ne plaisent pas ; pour réussir, il faut être maçon. (Rumeurs).

Après quelques mots du président du Conseil, les chapitres 10 à 17 sont adoptés. Le chapitre 18 (personnel du culte protestant) est adopté par 354 voix contre 143 voix.

Les chapitres 19 et 20 sont adoptés. Le chapitre 21 (personnel du culte israélite) est adopté par 314 voix contre 143. Les derniers chapitres du budget des cultes sont adoptés.

Le budget de la Légion d'honneur est adopté.

LE BUDGET DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Le budget de l'imprimerie nationale donne lieu à une longue discussion, qui amène, à la tribune, M. Monis, garde des sceaux ; celui-ci demande le rétablissement du secrétariat général, supprimé par la commission : cet amendement est repoussé.

La commission réclame l'établissement de la commandite à l'imprimerie nationale ; cette proposition est adoptée par 300 voix contre 223, malgré les efforts de M. Monis ; les chapitres 5 à 8 sont adoptés.

Demain séance à 2 heures ; la séance est levée à 6 h. 40 m.

AUTOUR DE LA SÉANCE
Echanges de témoins

Paris, 7 décembre. — A la suite de l'altercation qu'ils ont eue en séance, MM. Charles Bernard, député de la Gironde, et M. Périllier, député de Seine-et-Oise, ont échangé des témoins. M. Charles Bernard a pris MM. Chiche et Millevoye ; M. Périllier, MM. Charles Bos et Baudon.

MM. Charles Bernard et Périllier ne sont pas les seuls qui aient échangé des témoins.

Pendant le discours de M. Tourgnol, M. Jourde, député socialiste de la Gironde, fit, à voix haute, dans le groupe qu'il se trouvait, la réflexion suivante : Je ne comprends pas que la commission du budget ait choisi, pour rapporteur des Cultes, un grotesque comme Tourgnol.

M. Mesureur, président de la commission du budget, se jugea offensé par cette parole et envoya des témoins à M. Jourde.